

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 octobre 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 18 octobre 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, Mmes Thériau, Planchenault, Hiland (arrivée à 21 h), M. Jarry, Mmes Peltier, Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Brunet (pouvoir donné à M. Peigner), M. Bellanger (pouvoir donné à Mme Manceau), M. Pottier (pouvoir donné à Mme Thériau), Mme Marteau, M. Travers (pouvoir donné à Mme Forêt-Vettier)

Secrétaire de séance : M. Jérôme BEUNARD

Ordre du jour

- ☞ Redéploiement des locaux périscolaires :
 - Avenants au marché
 - Point sur l'avancement des travaux
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 10 octobre 2018
- ☞ Zone locative du Verger – Régularisation foncière
- ☞ Accueils de loisirs : vacances de la Toussaint, bilan de juillet
- ☞ Personnel communal :
 - prime de fin d'année
 - création emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2018

Il est précisé que :

- le versement de la subvention à l'ASLM a été suspendu à la suite de la dernière réunion du fait que l'association n'avait pas communiqué le montant de sa trésorerie. Depuis, les chiffres ont été fournis (mais des compléments d'informations lui seront demandés lors de la rencontre annuelle) et la subvention a été de nouveau mandatée
- un premier tirage, d'un montant de 30 000 €, a été effectué sur la ligne de trésorerie pour permettre notamment le paiement des factures des travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires et d'aménagement de la rue des Lauriers, en l'attente de l'encaissement des subventions.

Puis, le compte rendu est approuvé sans autre observation.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES -

Avenants au marché de travaux

Le conseil municipal décide la passation des 2 avenants, d'un montant global de – 937,00 € HT, pour les travaux ci-après :

Lot N° 7 – Carrelages-Faïence

- Devis BREL, d'un montant de – 2 517,00 € HT soit – 3 020,40 € TTC, concernant la suppression de la chape ciment lissée avant la pose du revêtement de sol dans les locaux scolaires, puisqu'elle n'a pas été réalisée,
- Devis SMEC, d'un montant de 1 580,50 € HT soit 1 896,60 € TTC concernant les travaux sollicités par les commissions de sécurité et d'accessibilité lors de leur passage de fin août (fourniture et la pose de 3 blocs de secours supplémentaires, l'installation d'un arrêt d'urgence général, la fourniture de plaques d'interrupteurs de couleur, la mise en place de flashs lumineux + câblage).

Le montant global du marché, initialement de 309 399,74 € HT (option A incluse) est porté (en intégrant les avenants approuvés lors des précédentes réunions) à 325 178,38 € HT.

Point sur l'avancement des travaux

Bibliothèque : le transfert de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint (du 23 au 25/10) avec l'aide des jeunes de l'argent de poche. Les menuiseries ont été remplacées et les agents communaux procèdent actuellement aux travaux de finition (cloisonnement partie sanitaires, reprise de peinture suite à retrait d'un plan de travail ...).

Accueil de loisirs : les travaux de réfection des peintures sont en cours dans le futur RAM et la 1^{ère} pièce de l'accueil de loisirs (anciennes classes primaires). En ce qui concerne l'extension, les travaux de carrelage démarreront lundi prochain et seront suivis des travaux de peinture. Logiquement, tous les travaux devraient être terminés le mardi 30 octobre (à l'exception vraisemblablement de la pose des portes de placards). Il est donc prévu le déménagement du matériel RAM et accueil de loisirs, soit le mercredi 31 octobre, soit le vendredi 02 novembre, pour permettre, comme annoncé aux familles, un accueil de tous les enfants dans les nouveaux locaux dès la rentrée scolaire du 05 novembre 2018.

Inauguration des locaux scolaires et périscolaires et de l'aménagement de la rue des Lauriers : compte tenu des disponibilités de M. le Préfet, elle pourrait avoir lieu le samedi 08 décembre 2018, à 15 heures.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 10 octobre 2018

Eaux pluviales

Des devis sont sollicités auprès de l'entreprise SALMON pour :

- La Jarriais (étude d'une nouvelle solution consistant à passer une canalisation sur une propriété privée),
- Le regard de la rue des Ecoles, à l'angle de la propriété Durand,
- Le Pont au Chat (supprimer buses + creusage fossé pour favoriser l'écoulement des eaux),
- L'Echo des Bois.

En ce qui concerne le Pont au Chat, le conseil n'est pas favorable à la réalisation d'une étude (coût de 4 104 € TTC à répartir entre la commune et le syndicat JAVO) portant sur le calibrage du passage sous le pont au niveau du chemin, considérant que des études ont déjà été faites lors du réaménagement de la RD 771. Le département a effectué des travaux en amont pour éviter de nouvelles inondations de la maison LEMEUNIER mais les élus estiment qu'il serait souhaitable de créer un talus pour retenir les eaux de la RD 771.

Le conseil municipal rejette également la proposition de mise en place d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales de la prairie appartenant à M. DREUX sur le chemin communal, à l'Echo des Bois. La prairie doit continuer à jouer son rôle d'espace tampon.

Travaux rue des Lauriers

Les travaux sont terminés et la réception aura lieu le 08 novembre 2018.

Il est précisé, suite aux remarques faites notamment lors de la dernière réunion que :

- l'aménagement du carrefour de la rue du Parc est conçu pour réduire de façon significative la vitesse, y compris pour les véhicules venant de la rue du Parc. Ces derniers, bien que prioritaires, peuvent être amenés à laisser passer un véhicule engagé au niveau du rétrécissement. Néanmoins, certains élus restent sceptiques et s'interrogent en matière de responsabilité des automobilistes en cas d'accident,
- le poteau électrique situé sur la propriété HEULIN appartient bien à la collectivité,
- les sapins, le long du garage ROUSSELET, appartiennent à la commune. Il est décidé de les abattre car ils sont trop envahissants,
- les angles des bordures de stationnement en écluse seront peints en blanc pour les rendre plus visibles de jour,

- le problème de stationnement (avec empiétement sur le trottoir) au 13 Rue des Lauriers sera évoqué avec les personnes concernées.

Plan de circulation apaisée

Un point a été fait avec la DDT début octobre pour définir les panneaux à installer ou à supprimer.

Passage devant le parvis de l'église

Pendant les travaux de redéploiement des locaux scolaires, le sens interdit au droit de l'église avait été inversé (passage autorisé uniquement de la Rue des Ecoles vers la Rue St Georges). Sur proposition de la commission, il est décidé de maintenir de façon définitive ce sens de circulation. La portion de la rue des Ecoles, entre la rue de Venage et le Verger ainsi que la Cour du Verger seront désormais à double sens. Néanmoins, les automobilistes qui empruntent la rue St Georges, puis traversent la Place Jean Bézier rencontrent souvent des difficultés au niveau de l'intersection avec la Rue du Parc (voir matérialisation à la peinture).

Entrées et sorties d'agglomération

Des panneaux seront mis en place chemin du Coudray (au niveau des premières maisons PLSA), en entrée de la zone artisanale et chemin du Pont Patry. Les panneaux situés sur le CD 283 seront descendus au niveau de la maison RAIMBAULT.

Limitation de vitesse – Hameaux du Coudray et de la Roche

Des panneaux à fond bleu surmontés d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h seront installés au niveau des hameaux de la Roche et du Coudray.

Hameau du Port-Sec

L'accès à partir de la RD 771 sera supprimé (pose de baliroudes dans un 1^{er} temps) et la vitesse sera limitée à 30 Km dans l'ensemble du hameau.

Rétrocession bande de terrain – La Marandais

Il est fait part de la demande d'acquisition d'une bande de terrain par M. et Mme GALLUET/RAGOT de la Marandais (préalablement et afin d'éviter tout problème ultérieur, notamment d'évacuation d'eaux pluviales, il leur sera demandé la destination envisagée du terrain). Néanmoins, cette cession est conditionnée par la possibilité de déclasser le chemin dans le domaine privé communal.

Lotissement du Coudray

Après un 1^{er} échange avec les riverains les plus proches des 3 lots sur lesquels Mayenne Habitat étudie un projet de construction de logements locatifs, il est envisagé de se limiter à 3 constructions, et non 4 comme évoqué lors du dernier conseil (évitant ainsi d'avoir à engager trop de frais pour déplacer ou supprimer des coffrets ou regards en place). Par contre, des bandes de terrains pourront être rétrocédées aux riverains, au prix non négociable de 52 € TTC le M². Dans le cas où les riverains ne seraient pas intéressés, ces bandes de terrains pourraient être aménagées en parkings (puisque le dédommagement de Mayenne Habitat pour le terrain est de l'ordre de 30 € le M² dans la limite de 350 m²/par-

celle). Les constructions projetées sont très ressemblantes aux pavillons de lotissement.

Une réunion avec l'ensemble des co-lotis est à prévoir pour évoquer ce projet d'aménagement ainsi que la finalisation des travaux de 2^{ème} phase (après reprise de contact avec Atelier du Marais). Avant de procéder au dépôt d'un nouveau modificatif de permis d'aménager, il sera également nécessaire de revoir le découpage parcellaire de la 2^{ème} tranche ainsi que le règlement.

A ce jour, il reste 1 parcelle disponible au Hameau de la Paillardière et 7 dans le Nouveau Quartier (néanmoins, si les 2 pré-réservations sont confirmées et si le projet de Mayenne Habitat aboutit, il n'en restera plus que 2).

Hameau du Port-Sec + Marandais

Afin de mettre à jour le cadastre et la plateforme ARCOPOLE, une délibération sera prise pour confirmer les nouvelles dénominations et la numérotation des voies du Hameau du Port-Sec et du secteur de la Marandais.

Modification du tracé du chemin pédestre de Venage

Suite à la validation par le Département du nouveau plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDPIR) prenant en compte la modification du tracé du chemin pédestre de Venage, un protocole d'accord doit être signé avec le propriétaire pour définir les modalités financières, d'aménagement et d'entretien ultérieur (selon les prérogatives fixées par l'association de randonnée pédestre).

ZONE LOCATIVE DU VERGER

Conformément à la convention signée avec Méduane Habitat, le Conseil Municipal a accepté, par délibération en date du 28 juin 2018, la rétrocession par Méduane Habitat des terrains correspondant à la voirie et aux espaces publics de la zone locative du Verger. Néanmoins, au vu du document d'arpentage établi par le cabinet Kaligéo, la commune doit également rétrocéder à Méduane Habitat, à l'euro symbolique, 6 parcelles :

- Parcelles AK 741 de 2 M², AK 742 de 1 M² et AK 743 de 5 M², entre la zone locative du Verger et le terrain aménagé en espace vert en limite de la propriété Rousseau,
- Parcelles AP 423 de 9 m², 425 de 60 M² et 426 de 25 M² au-dessus des 2 logements en location-accession situés dans la 2^{ème} tranche du Nouveau Quartier (alignement/façade)

ACCUEILS DE LOISIRS

Bilan accueil 3/11 ans – Juillet

Il a été enregistré 615 journées de présence (contre 546 en 2017 et 391 en 2016). 79 enfants ont fréquenté le centre (contre 81 en 2017 et 60 en 2016), ce qui représente une moyenne journalière de 41 enfants (39 en 2017 et 30 en 2016). Cette année, il est constaté une forte progression de nombre de journées des enfants de – de 6 ans (237 contre 170 env. en 2017 et 2016) et une stagnation de nombre de journées de + de 6 ans (378). Les sorties et les camps (avec 16 participants à chacun d’eux) rencontrent toujours un vif succès.

Les dépenses se sont élevées à 22 265,19 € (hors bivouac 3/6 ans à St Berthevin dont le coût n’est pas encore connu) et les recettes à 12 574,07 € dont 9 491,97 € de participation des familles. La participation communale est donc de 9 691,12 € (correspondant à 43,54 % des dépenses) pour 15 jours de fonctionnement (15,76 € par journée/enfant). Celle-ci était de 7 451,05 € en 2017 (13,65 € par journée/enfant) et de 7 740,75 € en 2016 (19,80 € par journée/enfant).

Accueil de loisirs des vacances de la Toussaint

Conformément à ce qui a déjà été annoncé, l’accueil de loisirs des petites vacances va fonctionner pendant toute l’année scolaire en intercommunalité avec Ahuillé avec un fonctionnement la 1^{ère} semaine sur Montigné et la 2^{ème} semaine sur Ahuillé (à l’exception de Noël où il n’est pas prévu d’ouverture). Néanmoins, pour ces vacances et en raison des travaux en cours de redéploiement des locaux périscolaires, l’accueil se fera également sur Ahuillé la 1^{ère} semaine.

Plusieurs sorties, avec supplément de participation, sont programmées :

- Lactopole (avec ateliers) à Laval le 22/10 : + 4,00 €
- Journée pique-nique « L’Arche Desnoé + Géocaching à St Berthevin le 26/10 : + 4,00 €
- La Petite Couère le mardi 30/10 : + 6,50 €

Le centre sera dirigé par Anne-Sophie la 1^{ère} semaine et par Mathias, le coordinateur-jeunesse d’Ahuillé la 2^{ème} semaine. Pour Montigné, il est prévu le renforcement de l’équipe d’animation par l’embauche d’un animateur supplémentaire chaque semaine, rémunéré sur la base du forfait journalier fixé pour l’accueil de loisirs de juillet (Juliette, la 1^{ère} semaine et Violette, la 2^{ème} semaine).

Conventions avec Ahuillé

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions formalisant les conditions de fonctionnement des accueils de loisirs :

- de l’été 2018 pour les 10/17 ans : mise en place des activités, encadrement et prise en charge de l’ensemble des dépenses par Ahuillé. Ces

dernières seront ensuite réparties entre les 2 communes au prorata du nombre d'enfants inscrits. Pour Montigné, il y sera ensuite défalqué le montant de la participation des familles (puisque celle-ci sera effectuée par Ahuillé pour l'ensemble des participants),

- de la dernière semaine d'août 2018 (du 27 au 31/08/2018) : accueil sur Ahuillé avec prise en charge par Montigné des frais de déplacement pour se rendre sur Ahuillé. La commune d'Ahuillé prend en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement (y compris les repas) et les répartit ensuite entre les 2 communes au prorata du nombre d'enfants inscrits. La rémunération des animateurs reste à la charge de la commune qui les a recrutés. La facturation aux familles reste propre à chaque commune.

- des petites vacances scolaires de l'année 2018/2019 : comme indiqué ci-dessus, fonctionnement et direction alternés pendant les petites vacances : 1^{ère} semaine à Montigné et 2^{ème} semaine à Ahuillé (à l'exception des vacances de la 1^{ère} semaine de la Toussaint où le centre est exceptionnellement délocalisé à Ahuillé). Chaque commune prend en charge la rémunération des animateurs qu'elle aura recrutés et les frais pour se rendre dans la commune d'accueil. Les frais liés à la restauration et à l'entretien des locaux seront supportés par la commune d'accueil (à l'exception de la 1^{ère} semaine de la Toussaint où ils seront répercutés à Montigné). La facturation aux familles reste à la charge de chaque commune selon les tarifs qu'elle aura fixés. En fin d'année scolaire, les modalités de fonctionnement pourront être redéfinies au vu du bilan d'activité et financier.

Plan mercredi

N. Forêt-Vettier informe que le décret N° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils :

- l'accueil de loisirs extrascolaire est désormais celui qui se déroule pendant les vacances scolaires et éventuellement les week-ends (samedi où il n'y a pas école et dimanche),
 - l'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours.
- Ainsi, le mercredi est systématiquement compté dans le temps « périscolaire », qu'il y ait classe ou non le matin.

Aussi, au vu de l'exposé de Mme Forêt-Vettier, le Conseil Municipal décide la mise en œuvre du plan mercredi et s'engage à :

- organiser le mercredi un accueil de loisirs périscolaire avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat, de la CAF et de la MSA,
- respecter la charte qualité « plan mercredi », engagement qui doit être formalisé par la signature conjointe d'une convention entre la commune, la préfecture, l'inspection académique, la CAF et la MSA,
- revoir le projet éducatif territorial (PEdT) en y intégrant le mercredi avec pour objectif la mise en place d'une cohérence éducative des activités périscolaire en lien avec les projets d'école, de développement d'activités éducatives de qualité et diversifiées et la mise en valeur des territoires.

En contrepartie, un soutien accru de la CAF (1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € actuellement) est prévu.

Aménagement RAM

Suite à l'obtention d'une subvention de la CAF, à hauteur de 39 % du coût HT, pour les travaux d'aménagement du RAM et de l'accueil de loisirs, le conseil municipal accepte les devis ci-après :

• fourniture revêtement de sol – Bricomarché	497,50 € TTC
• Mobilier – WESCO	3 711,25 € TTC
• Coussins – Delta Bureau	98,84 € TTC

Facturation restaurant scolaire et accueils de loisirs

En septembre, il a été proposé aux familles qui le souhaitent de payer leurs factures restaurant scolaire et accueils de loisirs par prélèvement. A ce jour, 33 familles y adhèrent (soit – de 50 % du nombre de familles). Une relance sera effectuée début 2019 pour inciter les familles à opter pour ce mode de règlement.

PERSONNEL COMMUNAL

Prime de fin d'année

Le conseil municipal décide d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal et en fixe le montant à 955,39 € net pour un agent à temps complet (contre 945,06 € en 2017 soit + 1,09 %). Néanmoins, du fait de l'application du dispositif « points/primes », le montant de la prime s'en trouve minoré. Pour les agents à temps non complet, la prime sera proratisée.

Création emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Un agent ayant obtenu l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, le conseil municipal décide de créer cet emploi au 1^{er} novembre 2018 et va procéder, à la même date, à la suppression d'un emploi d'adjoint territorial technique.

Secrétariat de Mairie

Le conseil municipal va procéder à un appel de candidatures pour pourvoir au remplacement de la secrétaire de Mairie et va solliciter l'assistance du centre de gestion pour l'aide au recrutement.

Recyclage formation maintien et actualisation des compétences sauveteur secouriste (MAC SST)

Le conseil municipal accepte le devis de la Croix-Rouge, d'un montant de 724,00 € TTC, pour le recyclage à la formation MAC SST, pour les agents ayant suivi la formation de base et les recyclages successifs.

REVISIONS LOYERS

Conformément aux baux en vigueur et au vu des indices de références des loyers des 2^{ème} trimestres 2017 (126,19) et 2018 (127,77) représentant une augmentation de 1,05 %, le Conseil Municipal procède à une revalorisation des loyers ci-après :

- Studio – Rue Joseph Peigner : le loyer actuel de 272,03 € est porté à 274,89 € à compter du 1^{er} octobre 2018,
- Maison donnant sur la rue des Ecoles au 14, Rue des Lauriers : le loyer de 392,93 € est porté à 397,06 € avec effet au 1^{er} septembre 2018.

Un devis sera sollicité pour le remplacement de la porte de la maison donnant sur la cour de la Forge.

FUSION LAVAL AGGLOMERATION ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON au 1^{er} JANVIER 2019

Le nouveau conseil communautaire sera composé de 76 membres (actuellement, 29 membres à la CC de Loiron et 66 à Laval Agglomération). Sur les 34 communes, 19 conservent le même nombre de délégués (ce qui est le cas de Montigné), 14 voient leur représentation diminuer de 1 ou 2 délégués et Laval se voit attribuer un siège supplémentaire.

2 réunions publiques (l'une à Laval, l'autre à Loiron) seront organisées pour la présentation du nouvel EPCI.

COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIONS DIVERSES

Monti'Mag : il est en cours de distribution.

Bibliothèque - Temps fort de l'automne, LE TEMPS, avec plusieurs animations détaillées dans le dernier Monti'Mag (exposition pour les 3/8 ans, soirée pyjama-pyjamots pour les 3/6 ans le 20 novembre 2018 à 20 h à la bibliothèque, soirée yoga-relaxation pour les adultes, le vendredi 23 novembre 2018 de 20 h à 22 h salle du Verger, conférence sur le sommeil le mercredi 28 novembre 2018, de 18 h à 19 h 30, salle du Verger.

Fermeture de la bibliothèque pour cause de déménagement du 21 au 30 octobre 2018

ASLM – L'ASLM qui adhère toujours au groupement d'employeurs est à la recherche d'un nouvel animateur sportif (le jeune, recruté en septembre, n'ayant pas souhaité renouveler son contrat). Faute de nouvelles inscriptions, les cours de danse, évoqués lors de la dernière réunion, ne seront pas mis en place. La rencontre annuelle avec la Municipalité aura lieu le 27 octobre 2018.

Réunion avec les associations du 10 octobre 2018 pour l'établissement du calendrier des manifestations de 2019 et 2020. Relance pour la mise en place d'un panneau d'affichage numérique lumineux et demande le remplacement de tréteaux (prêt tables de l'ancienne salle des fêtes)

Gym Eveil pour les 3/6 ans : suite à l'enquête faite par l'association de gymnastique volontaire, un cours de gym éveil pour les 3/6 ans et animée par la prof de gymnastique volontaire adulte est mis en place depuis le 17 septembre dernier (présence moyenne de 12 enfants par cours). Or, l'association de gymnastique volontaire ne veut pas prendre en charge cette nouvelle activité et incite les parents, soit à se rapprocher de l'ASLM, soit à constituer une association. Néanmoins, une solution doit être trouvée dans les plus brefs délais, l'animatrice n'ayant perçu aucun salaire depuis la rentrée.

Téléthon : une course à pied en relais (6 coureurs) sur une boucle d'1,8 Km, au départ du complexe sportif, sera organisée du samedi 08 décembre, 11 h au dimanche 09 décembre, 11 h. Chaque kilomètre parcouru sera compensé financièrement par des sponsors. Toute personne qui le souhaite pourra s'y associer, moyennant le versement d'une participation de 2 €. Le comité des fêtes et des bénévoles vendront des galettes et des boissons pendant la manifestation. Une animation sera également mise en place par la section « patchwork ». Comme annoncé, lors du dernier conseil, la commune pourra y apporter des moyens techniques et (ou) de personnel en fonction des besoins.

PLUi – REUNION PUBLIQUE

Lors de cette réunion, il a été fait une présentation du document d'urbanisme et de ses grandes orientations. Les personnes présentes attendaient, pour la plupart d'entre elles, une réponse concrète à un projet d'aménagement. L'enquête publique qui se déroulera l'an prochain leur permettra de formuler leur demande (le dossier sera consultable en mairie ou sur internet).

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Cette année, faute de candidats, 10 enfants seulement siègent au Conseil Municipal enfants (contre 13 les années précédentes). Louka ROCHER en est le Maire et Juliette RESTIF l'adjointe. Ce conseil est animé cette année par Mélody, laquelle sera assistée lors de chaque réunion par un conseiller municipal adulte, membre de la commission enfance.

SUBVENTION DETR

Il ne sera pas déposé de dossier en 2019. Par contre, une demande sera vraisemblablement déposée en 2020 pour la construction d'un préau à l'accueil de loisirs (dossier à constituer courant 2019)

PAROISSE ST BENOIT

Il est fait part de la nomination du père Christian VAN DORPE en remplacement du père David JOURNAULT.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il est fixé au jeudi 22 novembre 2018 où la Gendarmerie interviendra en début de réunion pour présenter le dispositif de participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	<i>Absent excusé</i> Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	<i>Absent excusé</i> Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	Annie HILAND	<i>Absente excusée</i> Nathalie MARTEAU
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	<i>Absent excusé</i> Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU